


Décembre 2011

F

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura
---	--	--------------------	---	---	---	--

COMITÉ DES PÊCHES

SOUS-COMITÉ DE L'AQUACULTURE

Sixième session

Le Cap (Afrique du Sud), 26-30 mars 2012

**MISE EN ŒUVRE PAR LE DÉPARTEMENT DES PÊCHES ET DE
L'AQUACULTURE DE LA FAO DES RECOMMANDATIONS
FORMULÉES PAR LE SOUS-COMITÉ DE L'AQUACULTURE DU
COMITÉ DES PÊCHES À DES SESSIONS ANTÉRIEURES**

Résumé

Le présent document offre un aperçu des efforts déployés par le Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO pour mettre en œuvre les recommandations formulées par le Comité des pêches et par son Sous-Comité de l'aquaculture à des sessions antérieures.

Le Sous-Comité est invité à:

Réfléchir à ce qui a été réalisé et éventuellement à donner des avis pour améliorer l'application des recommandations.

INTRODUCTION

1. La cinquième session du Sous-Comité de l'aquaculture s'est tenue à Phuket (Thaïlande), du 27 septembre au 1^{er} octobre 2010, à l'aimable invitation du Gouvernement du Royaume de Thaïlande. Le rapport de la session est disponible dans le document d'information publié sous la cote COFI:AQ/VI/2012/Inf. 5.

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS ET SUGGESTIONS DU SOUS-COMITÉ

2. Le Sous-Comité a formulé un certain nombre de suggestions, d'observations et de recommandations, et recensé plusieurs domaines d'intervention prioritaires pour tirer pleinement parti de la contribution potentielle du secteur aquacole à la sécurité alimentaire, à la lutte contre la pauvreté et au développement humain, aux niveaux national, régional et mondial. Des détails sont fournis dans le rapport du Sous-Comité, publié sous la cote COFI:AQ/VI/2012/Inf.5.
3. Les activités pertinentes entreprises pour appliquer les recommandations émanant de sessions précédentes sont décrites ci-dessous, dans l'ordre où elles ont été présentées dans le rapport du Sous-Comité COFI:AQ/VI/2012/Inf. 5.
4. En raison de diverses contraintes, il n'a pas été possible de donner suite à toutes les recommandations du Sous-Comité. Les efforts notables déployés par le Département des pêches et de l'aquaculture ont toutefois permis d'en appliquer une grande partie, dont nous rendons compte dans ce document. Nous remercions les pays membres qui ont fourni un appui extrabudgétaire.

MISE EN ŒUVRE PAR LE DÉPARTEMENT DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE DE LA FAO DES RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR LE SOUS-COMITÉ DE L'AQUACULTURE DU COMITÉ DES PÊCHES À DES SESSIONS ANTÉRIEURES

5. **Le Sous-Comité a réaffirmé qu'il fallait continuer de soutenir l'Afrique et de lui donner la priorité. Il a également souligné la nécessité de fournir un appui aux pays les moins avancés dans le domaine de l'aquaculture, comme les pays insulaires du Pacifique.** Le Département des pêches et de l'aquaculture a entrepris diverses activités, généralement dans le cadre du Programme de coopération technique (PCT) et d'autres réunions touchant à l'aquaculture.
6. Dans la Région Afrique, un certain nombre de projets nationaux sont en cours d'exécution. Ces projets sont respectivement intitulés: a) Validation et diffusion de systèmes aquacoles intégrés au Mali, par l'intermédiaire de fermes-écoles; b) Supervision technique du volet Aquaculture du projet axé sur la promotion et l'élaboration de stratégies d'aquaculture intégrée et durable dans les zones urbaines et périurbaines d'Antananarivo; c) Mise en œuvre d'une stratégie aquacole au Ghana; d) Appui au développement ou à l'élaboration d'une stratégie en faveur du développement durable des pêches et de l'aquaculture en République du Congo; e) Appui à l'élaboration ou à l'amélioration d'un plan de développement de l'aquaculture au Tchad; f) Appui au renforcement des capacités de production d'intrants pour le développement durable de l'aquaculture en eau douce au Sénégal; g) Appui au développement de la pisciculture en Guinée Bissau; et h) Supervision technique du volet Aquaculture du projet visant à promouvoir une aquaculture artisanale durable en Sierra Leone, pour diversifier les sources de revenu.
7. Un projet financé par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI), ayant pour objectif global de promouvoir la lutte contre la pauvreté, la sécurité alimentaire et la croissance économique par une gestion améliorée et durable de la pêche et de l'aquaculture en Afrique, est actuellement mis en œuvre par le Département des pêches et de l'aquaculture, en collaboration avec le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et le Bureau régional de la FAO pour l'Afrique. Le programme vise à renforcer la gouvernance multi-niveaux, la cohérence des politiques et l'intégration économique, à promouvoir une gestion responsable grâce à

l'approche écosystémique des pêches (AEP) et de l'aquaculture (AEA) et à réduire la vulnérabilité grâce à la gestion des risques de catastrophes et à l'adaptation au changement climatique.

8. Un projet triennal intitulé *L'aquaculture au service de la sécurité alimentaire, de la lutte contre la pauvreté et de la nutrition* (AFSPAN), financé au titre du septième programme-cadre de l'Union européenne pour la recherche (7^e PC) sera mis en œuvre en 2012 dans 11 pays sélectionnés (3 pays d'Afrique, 3 pays d'Amérique latine et 5 pays d'Asie). Le projet, qui sera coordonné par la FAO, fera la lumière sur la contribution de l'aquaculture à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté, et aidera à mettre au point de nouvelles méthodes pour quantifier ces contributions.

9. Dans la région du Pacifique, un certain nombre de projets sont en cours d'exécution, notamment: a) un aperçu régional des enseignements tirés du développement de l'aquaculture dans le Pacifique; b) un projet de développement de l'aquaculture dans les Îles Cook; c) un projet sur l'élevage du chano et l'évaluation de son impact sur l'environnement à Nauru; d) une étude de l'élevage du chano à Tarawa et sur l'île Christmas (Kiribati); et e) une étude de l'industrie du chano à Palau. Le Bureau sous-régional pour les îles du Pacifique travaille aussi à un certain nombre de propositions de projets, dont l'élaboration est plus ou moins avancée.

10. À l'issue d'une réunion informelle pour le Pacifique, tenue à Phuket (Thaïlande) en septembre 2010, à l'occasion de la Conférence mondiale sur l'aquaculture 2010 co-organisée par la FAO, un atelier régional visant à définir les grandes lignes d'un programme de coopération sur l'aquaculture dans la région du Pacifique a eu lieu à Fidji du 11 au 14 octobre 2011, en coopération avec le Secrétariat de la Communauté du Pacifique et avec l'aimable contribution du centre australien pour la recherche agricole internationale (ACIAR). Les participants à l'atelier sont parvenus à un vaste consensus, notamment sur l'importance de la coopération entre les États insulaires du Pacifique et ont formulé plusieurs recommandations. Le rapport sera disponible début 2012.

11. À leur neuvième réunion, tenue aux Tonga en avril 2011, les ministres de l'agriculture du Pacifique du Sud-Ouest, ont souligné le potentiel de développement de l'aquaculture dans la région du Pacifique et sont convenus de renforcer les capacités nationales pour en tirer parti. Ils ont également décidé de créer des réseaux aquacoles régionaux et sous-régionaux pour soutenir les efforts régionaux dans ce domaine. Dans une première étape, les exemples réussis d'aquaculture dans la région seront analysés et documentés dans l'intérêt des Membres.

12. Le Comité a instamment prié la FAO d'intensifier ses efforts pour renforcer le Programme spécial pour le développement de l'aquaculture en Afrique (SPADA) ainsi que les réseaux aquacoles régionaux pour l'Afrique et les Amériques. Plusieurs activités ont été mises en place à l'appui du programme SPADA et du réseau aquacole pour l'Afrique. Une réunion des parties-prenantes et des coordonnateurs nationaux du réseau a notamment été organisée pour diffuser l'information entre membres et non-membres du réseau, et définir le statut juridique du réseau aquacole pour l'Afrique dans les pays membres.

13. Pour la période 2010-2011, l'approche SPADA a été soutenue par plusieurs projets et activités relevant respectivement du programme de coopération technique et du programme ordinaire. Il s'agit notamment de 15 projets nationaux (Afrique du Sud, Cap-Vert, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Mozambique, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, Sénégal, Togo, et Zambie) et de deux projets régionaux. Le projet nigérian du Fonds fiduciaire unilatéral et le programme « Unis dans l'action » ont respectivement fourni un appui aux activités aquacoles au Nigéria et en Tanzanie/Zanzibar. Les programmes nationaux menés en Côte d'Ivoire, au Bénin, au Burkina Faso, au Ghana, au Mali et au Togo ont reçu un appui supplémentaire du programme de sélection du tilapia dans le bassin de la Volta (TIVO), qui est à la pointe de la recherche et met au point une souche améliorée de tilapia à l'intention des pisciculteurs africains. En outre, des progrès ont été réalisés pour mobiliser des donateurs potentiels à l'appui d'autres activités du SPADA.

14. L'appui au réseau aquacole pour les Amériques (RAA) a permis d'achever le programme de travail relatif aux réseaux pour l'exercice biennal 2010-2011, qui accorde une haute priorité à l'aquaculture artisanale dans la région. Un stage de formation sur le thème des bonnes pratiques aquacoles, du zonage et de la capacité de charge en aquaculture, a été organisé à Fortaleza (Brésil) du

7 au 11 novembre 2011. Un atelier régional sur l'alimentation à la ferme et la gestion des aliments pour poissons en Amérique latine devrait se réunir durant le premier trimestre de 2012.

15. **Un appui urgent de la FAO et d'autres donateurs a été demandé pour revitaliser le secteur de l'aquaculture dans la région de l'Asie centrale et du Caucase.** À cet égard, le Département des pêches et de l'aquaculture a entrepris les activités ci-après.

16. La FAO a organisé la réunion d'inauguration de la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase (CACFish), qui s'est tenue à Istanbul (Turquie) du 19 au 21 décembre 2011. La Commission a approuvé: a) des pratiques de gestion améliorées dans la filière carpe en Europe centrale et orientale, dans le Caucase et en Asie centrale; b) une étude régionale sur la faisabilité du repeuplement des stocks et du développement de la pêche fondée sur l'élevage en Asie centrale; et c) les directives techniques sur les pratiques d'alevinage et la gestion des éclosiers d'esturgeons destinés au repeuplement.

17. Un atelier de la FAO destiné à définir les grandes lignes de la coopération régionale en faveur du développement responsable des pêches et de l'aquaculture dans les pays d'Asie centrale et du Caucase sera convoqué au début du mois de juin 2012 à Xinjiang (Chine), dans le double but: a) de préparer une feuille de route pour revitaliser l'aquaculture dans la région; et b) d'identifier les besoins de développement et de promouvoir la coopération régionale entre les pays d'Asie centrale et du Caucase, ainsi que dans les pays voisins comme la Chine, le Pakistan, la Mongolie, l'Iran, etc.

18. Le Programme régional pour le développement des pêches et de l'aquaculture en Asie centrale (FishDev – Asie centrale) a continué à servir de catalyseur pour la formation et le renforcement des capacités dans la région.

19. **Le Comité a indiqué qu'il était urgent d'achever la version définitive des directives techniques sur la certification en aquaculture afin de pouvoir démarrer leur mise en œuvre et fournir une assistance en matière de renforcement des capacités (y compris un appui financier), en cas de besoin.** La mesure suivante a été prise à cet effet.

20. À sa vingt-neuvième session, le Comité des pêches a approuvé les Directives techniques de la FAO sur la certification en aquaculture. Il a reconnu qu'en l'absence d'un cadre de référence international précis pour la mise en œuvre de certains critères minimaux spécifiques figurant dans les Directives (préservation de l'environnement et aspects sociaux), il faudrait élaborer des normes appropriées pour s'assurer que les systèmes de certification ne créent pas d'obstacles non nécessaires au commerce et qu'ils demeurent compatibles avec les normes internationales pertinentes. Il a en outre fait observer qu'une assistance devrait être fournie pour renforcer les capacités dans les pays en développement et recommandé que la FAO élabore un cadre d'évaluation pour déterminer si les systèmes de certification publics et privés sont conformes aux directives de la FAO sur la certification en aquaculture. Le document de travail COFI:AQ/VI/2012/4 contient des informations plus détaillées sur les activités mises en œuvre eu égard aux directives techniques.

21. **Le Sous-Comité a reconnu qu'il fallait continuer de fournir aux Membres un appui technique et une aide au renforcement des capacités (directives, formation, éducation et services d'appui, par exemple) dans les domaines de l'alimentation animale, de la génétique, de la conservation et de l'utilisation durable des ressources génétiques aquatiques, des espèces exotiques, de l'approche écosystémique de l'aquaculture et de la biosécurité aquatique.** À cet égard, le Département des pêches et de l'aquaculture a entrepris ce qui suit.

22. En ce qui concerne l'alimentation animale, les directives techniques pour une pêche responsable sur l'utilisation de poissons sauvages aux fins de l'alimentation des animaux d'aquaculture, ont été publiées. Un atelier régional de formation sur la production à petite échelle d'aliments pour poissons a été organisé à Dushanbe (Tadjikistan) du 26 au 28 octobre 2011. Plusieurs projets de terrain sur les aliments et les pratiques d'alimentation en aquaculture ont été mis en œuvre. Ces projets visaient respectivement à: a) réduire la dépendance à l'égard de l'utilisation de poissons de rebut ou de moindre valeur comme aliment pour l'élevage de poissons marins en Asie; b) donner aux gouvernements d'Asie centrale des avis concernant la faisabilité de la production commerciale d'aliments pour poisson et pour bétail; et c) identifier et comprendre les principales contraintes

techniques, économiques et sociales à la production et à la gestion des alevins ou des larves et des aliments pour poissons au Bangladesh. Une mission a été dépêchée pour formuler un projet sur la production d'aliments pour poissons en Namibie, qui sera mis en œuvre dans le cadre du Programme d'assistance technique pour la coopération Sud-Sud entre la Namibie et le Viet Nam. Dans le cadre du programme normatif, des activités ont été entreprises dans divers domaines: production et gestion des aliments pour l'aquaculture; alimentation et gestion des aliments dans les établissements aquacoles; élaboration d'un outil économique convivial pour la gestion des nouveaux aliments pour poissons et de l'alimentation en aquaculture en Afrique subsaharienne; et mise au point d'un système d'information en ligne sur les aliments et les fertilisants aquacoles. Un certain nombre de publications techniques ont été produites dans le cadre de ces activités.

23. En ce qui concerne la génétique et la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques aquatiques, la collaboration avec la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA) a été prolongée en vue de fournir un appui technique pour la préparation du rapport l'État des ressources génétiques aquatiques dans le monde 2017. Une assistance technique a été fournie à la CRGAA pour sa treizième session de juillet 2011, en préparant des documents d'information, notamment sur les ressources génétiques aquatiques et le changement climatique. Une réunion extraordinaire sur le rôle des ressources génétiques aquatiques dans le développement responsable des pêches et de l'aquaculture a été tenue à Shanghai en avril 2011 dans le cadre du neuvième Forum asiatique sur les pêches et l'aquaculture. On exécute en ce moment deux projets sur la génétique et les ressources génétiques qui ont respectivement pour objectif: a) d'améliorer le système national de production d'œufs de carpes au Népal; et b) de promouvoir des investissements dans la filière aquacole pour lutter contre la pauvreté dans le Bassin de la Volta et d'offrir de nouvelles opportunités aux pisciculteurs africains disposant d'un faible revenu grâce à une amélioration de la gestion des ressources génétiques de tilapia. Le projet du Bassin de la Volta met au point des programmes de sélection et d'évaluation portant sur des espèces indigènes et des espèces génétiquement améliorées de tilapias du Nil, mises au point en Asie et en Afrique. Le projet recueillera des informations sur les ressources génétiques des tilapias indigènes et évaluera les risques et les avantages que comporte l'emploi d'espèces améliorées afin de déterminer celles qui sont les plus adaptées aux systèmes aquacoles du Bassin de la Volta.

24. Les directives techniques pour une pêche responsable sur l'approche écosystémique de l'aquaculture (AEA) ont été publiées. Des activités pilotes menées en Afrique (pays du Bassin de la Volta), en Amérique latine (Nicaragua et pays de l'Organisation du secteur des pêches et de l'aquaculture de l'isthme centraméricain [OSPESCA]) et en Asie (Philippines) ont permis de tester les directives et leur mise en œuvre sur le terrain. Durant cette phase, on s'est attaché en particulier à réduire les conflits avec les pêches de capture et d'autres secteurs, à renforcer l'intégration entre les pêches et l'aquaculture et à créer de nouvelles opportunités en aquaculture. On s'est aussi intéressé à la réduction des impacts sur l'environnement tant au niveau national que dans les masses d'eau partagées. Une description complète de ces études de cas et des enseignements tirés sera publiée dans un manuel d'application qui paraîtra dans les mois à venir. Les efforts visant à promouvoir une plus grande diffusion de l'approche écosystémique de l'aquaculture seront poursuivis au fur et à mesure que des ressources financières deviendront disponibles.

25. Les directives techniques pour une pêche responsable sur l'utilisation prudente et responsable des médicaments vétérinaires en aquaculture ont été publiées. En novembre 2010, un atelier de formation sur les aspects sanitaires de la biosécurité aquatique a été organisé à l'intention d'un groupe de fonctionnaires des pêches irakiens. En octobre 2011, un stage d'initiation sur l'aquaculture, la gestion de la santé des animaux aquatiques, la sécurité sanitaire des aliments aquatiques et la santé publique a été dispensé à un groupe de vétérinaires et de fonctionnaires des pêches venus du Maroc, de Mauritanie et de Tunisie.

26. **À sa quatrième session, le Sous-Comité a recommandé qu'un cadre stratégique soit créé pour permettre à la FAO de mieux cerner et de mieux évaluer les activités achevées et en cours et de traiter en priorité celles qui n'ont pas pu être achevées faute de ressources.** À ce sujet, le Département des pêches et de l'aquaculture a préparé un document de travail pour la présente session

– publié sous la cote COFI:AQ/VI/2012/8 –, qui propose au Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches un plan d'action stratégique, pour examen et décision.

AMÉLIORATION DES RAPPORTS SUR LA MISE EN OEUVRE DU CODE DE CONDUITE POUR UNE PÊCHE RESPONSABLE (CCPR), DANS SES DISPOSITIONS INTÉRESSANT L'AQUACULTURE ET LA PÊCHE FONDÉE SUR L'ÉLEVAGE, ET PROPOSITION PRÉCONISANT UN MÉCANISME RÉVISÉ D'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS SOUS FORME DE QUESTIONNAIRE INTERACTIF

27. **Le Sous-Comité a souligné la nécessité de prévoir dans le questionnaire un espace pour permettre aux pays d'apporter des précisions et des éclaircissements, en sus de la simple notation numérique, afin que le Secrétariat puisse procéder à une analyse approfondie. Il a également indiqué que le système de notation devait être expliqué clairement dans le manuel qui servira de guide pour remplir le questionnaire.** Dans ce domaine, les réalisations ont été les suivantes.

28. Le système d'établissement des rapports sur la mise en œuvre du CCPR a encore été amélioré et un manuel d'instruction a été préparé pour aider à remplir le nouveau questionnaire sur l'aquaculture. Des activités de formation ont été conduites dans plusieurs pays et la version la plus récente du manuel qui tient compte de toutes les suggestions et recommandations formulées durant les activités de formation, est présentée dans le document de travail COFI:AQ/VI/2012/3.

LA BIOSÉCURITÉ AQUATIQUE: ÉLÉMENT CLÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'AQUACULTURE

29. **Le Sous-Comité a reconnu que, compte tenu de la dimension transnationale de la biosécurité, il fallait une coopération régionale et un renforcement des capacités pour remédier aux situations d'urgence. Il a également été dit que les impacts sur la diversité biologique représentaient un problème important. Plusieurs membres ont demandé de l'aide pour mettre au point des stratégies et des plans de biosécurité régionaux et nationaux et réaffirmé qu'il fallait continuer à aider les pays d'Afrique australe à lutter contre la propagation rapide de l'épidémie de Syndrome ulcératif épizootique (SUE) dans le bassin du Zambèze et dans d'autres bassins hydrologiques. Les Membres ont également demandé un appui technique pour que soient mis en place un cadre de décision et une stratégie de mise en œuvre régionaux sur la biosécurité aquatique.** Le Département des pêches et de l'aquaculture a pris les mesures indiquées ci-après, dans le cadre du programme de coopération technique et d'autres projets financés par des ressources extrabudgétaires.

30. Un certain nombre de projets achevés, en cours et dans la filière attestent de l'appui continu que fournit la FAO à ses États Membres sur divers aspects de la biosécurité aquatique. Les projets achevés et en cours relèvent tous du programme de coopération technique et ont respectivement pour objet: a) de promouvoir une formation régionale en vue de renforcer les capacités de diagnostic de laboratoire et de surveillance du virus de la nécrose musculaire infectieuse dans les pays membres de l'ANASE; b) de promouvoir la certification de l'aquaculture artisanale en Thaïlande; c) de promouvoir une meilleure gestion de l'aquaculture en eau douce dans le district de Pingjiang de la province chinoise de Hunan; et d) d'améliorer la sécurité sanitaire et la qualité des produits issus de l'aquaculture dans la province chinoise de Hubei. Les projets dans la filière relèvent aussi du PCT et concernent: a) la formulation de plans d'intervention en cas d'urgence ou de crises relatives au virus de la nécrose musculaire infectieuse pour l'Indonésie; b) le renforcement de la gouvernance et des capacités en matière de biosécurité, au niveau inter-régional, pour faire face à une maladie virale grave des crevettes, la nécrose musculaire infectieuse, avec la participation de 5 pays d'Asie et de 4 pays d'Amérique latine; c) la fourniture d'une assistance aux pays des Balkans occidentaux pour améliorer

la conformité aux normes internationales en matière de santé des animaux aquatiques; et d) le renforcement des capacités nationales de surveillance des maladies des poissons à Suriname.

31. Quelques projets financés par des ressources extrabudgétaires, portant sur divers aspects de la biosécurité aquatique seront mis en œuvre l'an prochain, notamment: a) Le projet financé par le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC) sur le renforcement des capacités de commercialisation des petits crevetticulteurs au Bangladesh; et b) un volet sur les maladies animales aquatiques transfrontières du projet relatif au grand écosystème marin du golfe du Bengale (BOBLME) financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), centré sur les impacts des mouvements et des transferts d'animaux aquatiques et sur l'introduction de maladies animales aquatiques transfrontières.

32. La FAO a fourni une assistance technique pour faire face à une grave épidémie touchant les crevettes au Viet Nam, en envoyant sur le terrain en juillet 2011 une mission du Centre de gestion des crises – Santé animale pour enquêter sur une grave maladie des crevettes « inconnue ». Le Centre ayant recommandé que l'appui au Viet Nam soit maintenu, un projet d'urgence a été élaboré et sera mis en œuvre en 2012 pour maîtriser cette maladie « inconnue » des crevettes.

33. La FAO a également fourni un appui technique et participé à plusieurs réunions techniques et scientifiques sur la biosécurité aquatique et/ou la santé des animaux aquatiques. Une assistance technique a également été accordée pour conduire deux analyses des risques concernant: a) l'introduction de tilapias aux îles Salomon (analyse organisée par le Secrétariat de la communauté du Pacifique); et b) une proposition en vue de l'introduction de *Penaeus vannamei* au Sri Lanka. Plusieurs publications sur la santé des animaux aquatiques et la biosécurité paraîtront prochainement ou sont en préparation.

34. En raison de contraintes budgétaires, il n'a pas été possible de mettre en place des activités qui auraient permis de continuer à fournir un appui à l'Afrique pour maîtriser la SUE.

35. Les membres ont demandé à la FAO de définir des directives techniques sur l'introduction d'espèces allochtones, d'intégrer la biosécurité dans l'élaboration de directives techniques de la FAO pour une pêche responsable sur la pêche de loisir, et de veiller à la cohérence entre les travaux concernant la biosécurité aquatique menés par la FAO et par d'autres organes normatifs internationaux dans le cadre de l'accord de l'Organisation Mondiale du Commerce sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS/OMC). Dans ce domaine, l'action du Département des pêches et de l'aquaculture peut être résumée comme suit.

36. Les directives techniques sur l'utilisation responsable des espèces aquatiques introduites sont en préparation.

37. En ce qui concerne l'introduction d'espèces aquatiques, un atelier sur les introductions de poissons dans la région de l'Asie centrale et du Caucase a été organisé à Istanbul (Turquie) du 3 au 4 novembre 2010, sous la direction du Bureau sous-régional pour l'Asie centrale et en collaboration avec l'Université de Hacettepe (Turquie), l'Université de Hull (Royaume-Uni) et le Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO. Le but était de compiler des informations sur les espèces non indigènes présentes dans la sous-région, de mettre à jour la base de données de la FAO sur les introductions d'espèces aquatiques, de rédiger des éléments d'une stratégie pour l'utilisation responsable et le contrôle des espèces non indigènes dans le secteur des pêches et de l'aquaculture, et de préparer des publications techniques sur les espèces exotiques.

38. La FAO a également convoqué une consultation d'experts sur les directives techniques pour une pêche responsable relatives à la pêche de loisirs, à Berlin (Allemagne) du 5 au 6 août 2011. Ces directives compléteront le Code d'usages pour la pêche de loisir, qui a été approuvé par la CECPI à sa vingt-cinquième session, tenue à Antalya (Turquie) en mai 2008.

39. La FAO continue de collaborer avec l'OIE dans le cadre d'activités menées dans le monde entier concernant la gestion de la santé des animaux aquatiques.

CHANGEMENT CLIMATIQUE ET AQUACULTURE: OPPORTUNITÉS ET DÉFIS EN MATIÈRE D'ADAPTATION ET D'ATTÉNUATION

40. **Le Sous-Comité a indiqué qu'il fallait élargir la base de connaissances sur le changement climatique et ses effets, en insistant en particulier sur l'élévation de la température de la planète, l'acidification des océans, l'utilisation de modèles de prévision et les nouvelles sources d'énergie. Il a également recommandé de mettre en place une base de données pour le suivi des incidences du changement climatique sur l'aquaculture et pour le catalogage des projets relatifs au changement climatique.** Le Département des pêches et de l'aquaculture a pris les dispositions ci-après.

41. Le Département des pêches et de l'aquaculture s'est intéressé de près à la question des incidences du changement climatique en aquaculture. Plusieurs études de cas ont été réalisées dans différents pays ou régions (Petits États insulaires en développement (PEID) du Pacifique, Viet Nam, pays riverains du golfe de Fonseca, Amérique centrale, Jamaïque, lac Tchad en Afrique, Pérou et Chili, par exemple). Un certain nombre d'ateliers nationaux et régionaux ont été organisés pour discuter des risques et des possibilités d'adaptation et dresser un tableau géographiquement représentatif des menaces potentielles pour les pêches et l'aquaculture. Les études de cas déjà mentionnées seront intégrées dans une étude mondiale et contiendront des informations d'actualité, une analyse des effets et des options en matière d'adaptation. Des directives sur l'adaptation au changement climatique dans le secteur des pêches et de l'aquaculture, incluant des méthodes harmonisées pour l'analyse des impacts et des options offertes sont également en cours d'élaboration.

42. Une étude de référence sur les conséquences du changement climatique pour les ressources génétiques aquatiques a été réalisée – les informations qu'elle contient serviront de base pour formuler des recommandations de politique générale sur l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets.

43. Des activités sont aussi mises en route afin de mettre au point des méthodologies communes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et atténuer les effets du changement climatique dans le secteur des pêches et de l'aquaculture, et de rechercher des opportunités de financer la réduction des émissions et la fixation du carbone par des crédits carbone et d'autres incitations environnementales.

44. La FAO s'efforce aussi de faciliter l'accès des pays aux fonds pour l'adaptation au changement climatique relevant de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), dans un premier temps en élaborant des fiches d'identification de projets pour le Malawi, le Bangladesh et le Viet Nam.

VERS UNE EXPANSION DE L'AQUACULTURE PLUS AU LARGE DES CÔTES: QUESTIONS DE GOUVERNANCE ET DÉFIS

45. **Les pays en développement ont adressé plusieurs demandes à la FAO et à d'autres partenaires afin qu'ils fournissent une assistance ciblée en vue du développement de l'aquaculture en haute mer, notamment pour renforcer les capacités, identifier les produits susceptibles de convenir, et évaluer les incidences socio-économiques sur les communautés et sur la société dans son ensemble.** Les efforts déployés par le Département des pêches et de l'aquaculture pour répondre à ces demandes sont indiqués ci-après.

46. La question de la définition des termes a été abordée au cours d'un atelier d'experts sur l'initiative de la FAO sur la mariculture en haute mer, qui s'est déroulé à Orbetello (Italie) en mars 2010, et les travaux visant à mettre au point une définition harmonisée se poursuivent. Un document technique du Département des pêches et de l'aquaculture sur les perspectives mondiales de la mariculture en haute mer sera publié au début de l'année 2012. Faute de ressources, les travaux de documentation et d'évaluation des effets positifs et négatifs du développement de l'aquaculture en haute mer n'ont pas été plus loin.

GROUPE DE TRAVAIL CHARGÉ DE COORDONNER LES STATISTIQUES AQUACOLES

47. **En réponse aux demandes des Membres qui ont insisté sur l'urgente nécessité de renforcer les statistiques aquacoles dans leurs pays respectifs et ont sollicité une assistance technique de la FAO pour renforcer leurs capacités de collecte de données**, le Département des pêches et de l'aquaculture a entrepris diverses activités.

48. La première réunion du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques aquacoles s'est tenue le 2 octobre 2010 à Phuket (Thaïlande) avec la participation de quatre organisations membres du groupe de travail (FAO, RCAAP, Centre de développement des pêches de l'Asie du Sud-Est, et Secrétariat de la Communauté du Pacifique), ainsi que de 9 experts désignés par la FAO. Les participants ont établi un calendrier pour la mise au point de la version définitive de la section sur l'aquaculture du Manuel du Groupe de travail qui sera réalisé dans le courant de l'année 2012.

49. Des espèces et des hybrides importants pour l'aquaculture ont été ajoutés à la liste de référence des espèces, pour la mettre à jour et la rendre conforme aux exigences faites aux Membres pour l'établissement des rapports sur les statistiques aquacoles. D'autres références, comme la Classification statistique internationale type des animaux et plantes aquatiques (CSITAPA) en usage depuis 2000, ont été revues pour être mises à jour ou modifiées aux fins de l'établissement de statistiques aquacoles. Les modifications proposées seront examinées par le Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques aquacoles à sa deuxième session.

50. La Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) a élaboré des normes et une méthodologie harmonisées au niveau régional pour la collecte de statistiques aquacoles et l'établissement des rapports correspondants.

51. Le Réseau aquacole régional pour l'Afrique a été consulté au sujet de la tenue d'un atelier régional ayant pour objet de définir les besoins en termes de renforcement des capacités en Afrique, conformément à la Stratégie visant à améliorer l'information sur la situation et les tendances de l'aquaculture (Stratégie-STA). Dans le cadre de cette consultation, le réseau a indiqué qu'il était urgent d'élaborer un manuel pratique sur la collecte de données concernant l'aquaculture.

52. Un nouveau site web intitulé Collection des cartes aquacoles NASO (cartes offrant des vues générales du secteur aquacole national) (<http://www.fao.org/fishery/naso-maps/naso-home/fr/>) a été inauguré en 2010 pour aider les pays membres dans les opérations d'inventaire et de surveillance de l'aquaculture. Quoiqu'encore limitée, la collection offre assurément des possibilités pour suivre la situation et les tendances du développement de l'aquaculture, résoudre les problèmes de sélection des sites et du zonage et améliorer la gestion opérationnelle de la filière.

QUESTIONS DIVERSES

53. **Le Sous-Comité a invité la FAO à mettre en place un projet de coopération technique interrégionale pour renforcer la coopération entre les réseaux d'aquaculture, élaborer des directives techniques concernant l'utilisation d'espèces exotiques en aquaculture, et organiser une consultation d'experts pour examiner, entre autres, la question des espèces allochtones et envahissantes qui sont néanmoins importantes pour la sécurité alimentaire.** Dans ce domaine, les dispositions suivantes ont été prises :

54. Un atelier d'experts pour la région du Pacifique sur l'utilisation responsable des espèces aquatiques introduites sera organisé en 2012 en coopération avec le Secrétariat de la Communauté du Pacifique. Cet atelier, qui coïncide avec la préparation des directives techniques sur le même thème, donnera aux Membres qui représentent des États insulaires du Pacifique, une opportunité d'examiner le projet de Directives techniques et d'apporter des contributions concernant la situation spécifique des petits États insulaires.

55. **À sa vingt neuvième session, le Comité des pêches a approuvé la proposition de Sri Lanka de convoquer une réunion ministérielle régionale pour l'Asie, sur le thème du « Développement de l'aquaculture au service de la sécurité alimentaire et du développement économique » en partenariat avec la FAO et le Réseau de centres d'aquaculture pour la région Asie et Pacifique (RCAAP), en vue de débattre d'un partenariat régional mutuellement fructueux visant à assurer un développement de l'aquaculture asiatique responsable, durable, viable et rentable, de prendre une décision à ce sujet et enfin de créer le partenariat en question.** À cet égard, les mesures suivantes ont été prises:

56. Conformément à la proposition approuvée par le Comité des pêches à sa vingt-neuvième session, la réunion ministérielle régionale a eu lieu à Colombo (Sri Lanka) en juillet 2011. Dix-sept pays d'Asie ont participé à cette réunion de haut niveau qui était accueillie par le Gouvernement et organisée conjointement par la FAO, le RCAAP et le Gouvernement de Sri Lanka. La réunion s'est conclue par un accord sur une stratégie de coopération régionale pour le développement de l'aquaculture en Asie, défini dans la Déclaration de Colombo: un engagement de coopération régionale pour promouvoir le développement de l'aquaculture au service de la sécurité alimentaire, de la nutrition et du développement économique en Asie. La Déclaration reconnaît l'utilité de deux conférences mondiales sur l'aquaculture, tenues en Thaïlande en 2000 et 2010, pour guider le développement de l'aquaculture dans la région. La réunion a identifié quelques domaines techniques clés qui seront mis en œuvre en priorité en plusieurs étapes au cours de la présente décennie, dans le cadre d'une coopération régionale renforcée. Ces domaines sont les suivants: systèmes aquacoles, amélioration génétique, santé des animaux aquatiques et adaptation aux effets du changement climatique. Le Département des pêches et de l'aquaculture appuiera, dans la limite de ses compétences, la mise en œuvre des recommandations de la Conférence mondiale sur l'aquaculture de 2010 et de la Déclaration de Colombo.